

# Le Chalaure

*Journal d'informations*  
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Comme tous les ans à cette époque les collectivités votent leurs budgets.

- le 9 mars les comptes administratifs et les comptes de gestion de la commune de l'année 2015 ont été approuvés,
- le 23 mars le Comité Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval, auquel la commune est maintenant rattachée s'est réuni pour les mêmes raisons à Rioux-Martin (16),
- le 29 mars c'est pour les comptes des services eau et assainissement que le Comité syndical de la Vallée de l'Isle s'est réuni.

Depuis 2014 les dotations des collectivités sont en baisse mais, pour cette année, l'impact devrait être plus mesuré. La baisse de 3,7 milliards de 2015 ne devrait être que partiellement reconduite. Certaines entreprises souffrent. Les collectivités, au budget contraint, investissent moins et le BTP, par voie de conséquence, se trouve être l'un des secteurs les plus affectés. Les mesures d'économies de l'Etat à l'égard des collectivités sont encore imprécises. Pour notre commune la dotation générale de fonctionnement subit une baisse de 39 000 €.

Néanmoins notre programme de travaux engagés au cours de cette année 2015 est terminé. Pour rappel il s'agit :

- de l'extension du cimetière avec aménagement d'un columbarium,
- de la réfection de la toiture de la Mairie et de la salle du Conseil municipal,
- de la rénovation de la salle polyvalente de Monfourat.

Concernant ces opérations il y a eu le travail des artisans mais aussi celui du personnel technique et la participation de Jean-Louis qui à titre bénévole a réalisé une fresque sur le mur de la salle du Conseil municipal.

Vous pourrez en trouver le détail en pages intérieures.

Pour cette année nous projetons, hors imprévus :

- 1 - Ancienne salle Diocésaine : une première tranche de travaux. Les dégâts de la tempête de 1999 ont laissé des traces
- 2 - Avenue Victor-Hugo : après le remplacement de la canalisation d'eau potable il nous appartiendra de remplacer les caniveaux, bordures et de restaurer les trottoirs. Cette opération doit être coordonnée avec le Centre routier départemental qui a programmé la réfection de la voirie pour le premier semestre 2017. Souhaitons qu'il n'y ait pas d'opérations prioritaires au niveau du Conseil départemental.

3 - Mise aux normes :

\* **éclairage public** : 75 lampes à vapeur de mercure seront remplacées pour répondre à une directive européenne,

\* **personnes à mobilité réduite ou malvoyantes**. Il convient d'engager une étude et préparer un échéancier de travaux.

Nous sommes évidemment conscients que ces personnes doivent pouvoir circuler et accéder librement aux mêmes services que tout un chacun, elles sont, elles-mêmes, suffisamment pénalisées, mais l'impact budgétaire ne sera pas anodin ne serait-ce qu'avec l'accès à la salle qui sert pour les réunions du conseil municipal et pour les mariages.

Ces normes il y en a toujours plus pour épaissir le matelas des quelque 400 000 existantes.

Un exemple qui nous parle : le code de l'urbanisme, en 10 ans, il s'est « engraisé » de 1 500 pages qui traduisent la portée des différentes lois que nous devons prendre en compte pour l'instruction du droit des sols. Au regard de la taille des caractères cela fait pas mal d'articles, articles plus ou moins abscons d'ailleurs. Pourtant à chaque fois, à en croire les auteurs, c'est toujours dans une perspective de simplification.

Le code du travail (on en parle beaucoup) a pris plus de 1000 pages, sans compter l'actuel projet de loi « travail ». On ne sait d'ailleurs pas sur quoi il va déboucher. Le texte concernant la liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses, a été retiré en vertu du principe de laïcité.

Rien que pour l'année 2014, le Conseil national d'évaluation des normes en a examiné 303 applicables aux collectivités territoriales. 280 ont reçu un avis favorable.

L'école n'échappe pas à la règle avec la réforme de « l'orthographe ». Ici c'est un nivellement par le bas qui permet de relever les niveaux. Il ne s'agit là que d'une réflexion sur le monde scolaire qui permet d'effectuer une transition pour évoquer, dès à présent :

- la fin de la période scolaire 2015/2016 avec le projet de spectacle qui doit avoir lieu le vendredi 1er juillet. La réunion qui s'est tenue le 15 mars a permis de fixer les rôles attendus de chacune des parties prenantes à cette manifestation. Ainsi au personnel enseignant l'organisation du spectacle sur le thème des « voyages », aux parents d'élèves la tenue des stands, aux associations la restauration. La réussite de cette soirée dépend de l'implication et des bonnes volontés. Certains ont déjà réfléchi sur les jeux qui pourraient être mis en place. Merci à ceux qui se sont déjà mobilisés et à ceux qui les rejoindront.

- la fermeture annoncée d'une classe en raison de la baisse des effectifs. Les élèves des classes élémentaires qui étaient 153 à la rentrée 2015 ne seront plus, d'après les prévisions, que 140 pour la rentrée de septembre 2016. Difficile dans ces conditions d'opposer des arguments permettant de modifier la position du Directeur d'académie. D'autres communes, telles Lagorce, Saint Seurin sur l'Isle sont dans la même situation. Pour les scolaires c'est la dernière ligne droite. Nous leur souhaitons une bonne fin de scolarité pour bien préparer la rentrée 2016.



Une de nos secrétaires (Mme Mazeau) exerce depuis le 1er janvier dans une autre collectivité. Elle est maintenant remplacée. **Madame Séverine MAURY** a pris ses fonctions le 18 avril au sein de notre secrétariat. Elle n'est pas sans expérience, avant son arrivée dans notre commune elle exerçait les fonctions de conseillère auprès d'une association pour le droit à l'initiative économique..

## TRAVAUX

### à la Maison communale



Heureusement que l'option de la laine de verre soufflée n'a pas été retenue car la défectuosité d'une des poutres maîtresses de l'édifice n'aurait pas été détectée.

Il fallait se trouver entre la toiture et le plafond pour s'apercevoir de l'importance des dégradations, imposant des travaux plus conséquents que prévus. La faiblesse de cette poutre, en s'affaissant, a en outre exercé une poussée latérale occasionnant une fissure au mur arrière de la Mairie.

Puis se sont enchaînés le remplacement du plafond, éclairage compris, le remplacement de la moquette murale vieillissante. A cette occasion notre personnel technique, s'est aperçu que le mur était en pierres de taille, d'où l'idée de le mettre en valeur. Beaucoup de travail certes mais c'est réussi.

Une fresque réalisée par Jean-Louis PASCAL, à titre bénévole, finit de mettre cette pièce en valeur et concrétise de façon heureuse cet ensemble de travaux.



### à la Salle polyvalente à Monfourat



La salle polyvalente aussi a fait peau neuve. Ici aussi cela s'avérait nécessaire.

Après le remplacement des ouvertures, côté voie communale, notre personnel s'est attaché à donner un autre lustre à cette salle. Les plaques du plafond, qui avaient subi les outrages du temps et les agapes des week-end festifs, ont été remplacées. Une nouvelle scène a été installée, cela s'imposait pour une question de sécurité.

Mais on ne pouvait en rester là. Ne pas rattraper les différents impacts sur les murs et les piliers, ne pas renouveler les peintures aurait dénoté. Du carrelage a été posé sous les fenêtres, côté cour, les angles des piliers ont été dotés d'une protection. Les rideaux, défraîchis, ont été remplacés.

Avec cet ensemble de travaux c'est une nouvelle perspective que le personnel communal a donné à cette salle.

## INCINÉRATIONS DE VEGETAUX

**Interdites** depuis le 15 mars. Elles seront autorisées, sauf avis contraire de la Préfecture, à partir du 1er mai jusqu'au 30 juin. Elles seront à **nouveau interdites** à partir du 1er juillet jusqu'au 30 septembre, pour reprendre à partir du 1er octobre.

**Il est nécessaire de venir, au préalable, faire une déclaration en Mairie. Seuls les produits d'origine végétale peuvent être incinérés.**

En outre : ces incinérations ne doivent pas occasionner de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage, le foyer doit être sous surveillance, dans un dispositif clos, avec des moyens d'extinction à proximité.

## avec «la Jazz Compagnie»



C'est sous une forme associative que la Jazz Compagnie se produit pour faire découvrir «les Standards du Jazz». Avec cet après-midi du 24 janvier c'est la seconde fois que cet ensemble se produit à la salle polyvalente de Monfourat. Il n'est pas nécessaire d'être un amateur averti pour apprécier les rythmes de cette musique et le talent des interprètes, qui n'ont pour seule ambition que de faire découvrir les mélodies de la Nouvelle Orléans avec une sélection des morceaux de Duke Ellington, l'un des piliers de la musique américaine.

Ainsi sous la houlette de leur chef Fabrice Bernard nous avons notamment pu entendre : «Take the A train, Come Sunday, Ina mellow tone, Nostalgia in time square etc...».

**Il a été convenu que cette équipe, qui capte l'intérêt de jeunes talents, (il y en a) revienne dans cette salle le 16 octobre 2016.**

### Soirée dansante du 6 février

Cette soirée organisée depuis de nombreuses années est une bonne occasion pour que les anciens (dont certains établis ailleurs après la fermeture des usines) se retrouvent et se remémorent des anecdotes. S'y joignent maintenant de façon régulière les «fans» qui suivent l'orchestre Génération Musette.

Cet orchestre devient indissociable des soirées dansantes organisées par le Comité des Fêtes. C'est toujours avec brio et succès qu'il les anime depuis plusieurs années. Un menu alléchant devait accompagner cette soirée.

Fidèlement, que ce soit en février ou en juillet c'est toujours avec autant de plaisir qu'on se retrouve. Que cette convivialité perdure.



## Vendredi 26 février - Carnaval

Depuis quelques années l'ASC de Les Eglisottes organise son Carnaval. Cette année l'Association a été rejointe par l'Accueil de loisirs (ALSH) de la commune et par la classe maternelle de maîtresse Marie.

Le char de Monsieur Carnaval a été décoré par les parents et les enfants de la classe de petite et moyenne section. Le thème choisi cette année en a été «Le Cirque»

Le défilé s'est déroulé sous un beau soleil et s'est terminé au préfabriqué où un goûter a été offert par l'accueil de loisirs et l'ASC.

Souhaitons que cette participation collective se renouvelle l'année prochaine pour le plaisir de tous.



A la suite de la venue d'un groupe théâtral le jeudi 7 janvier, à la bibliothèque municipale, les élèves de CM2 ont souhaité faire part de leurs impressions sur le thème les «situations de harcèlement». Déjà une précédente intervention avait porté sur un autre sujet sensible : «les addictions».

*«En janvier nous avons assisté à un théâtre-forum de la Communauté d'Agglomération (CALi) sur le thème du harcèlement».*

*«D'abord deux comédiens ont joué le rôle de deux amis dont un qui harcelait l'autre».*

*«Ensuite plusieurs camarades de la classe ont mimé la scène afin de comprendre ce que pourrait vivre la victime de tels faits et aussi pour nous préparer si cela devait nous arriver un jour».*

*«A la fin le metteur en scène nous a expliqué comment il fallait se comporter pour faire face à cette situation mais aussi comment aider les personnes qui pourraient en être victimes».* Les élèves de CM2

## le harcèlement aux écoles ?



## MARCHE DU COEUR

C'est fortement recommandé par la faculté. Dimanche 3 avril une quarantaine de marcheurs se sont donnés rendez-vous à 10 heures devant le parvis de la Mairie pour le parcours du coeur. Chacun y est allé à son rythme en adaptant le parcours en fonction de ses aptitudes, avec un court de 4 km et un plus long de 5,300 km.

Sur le parcours une halte pour souffler et se restaurer. A la fin de la matinée le groupe s'est retrouvé au restaurant scolaire pour le verre de l'amitié.

Les habitués de la marche se retrouveront dès le lendemain pour garder le rythme et se maintenir en forme. La somme de 190,70 € qui a été collectée à cette occasion a été versée à la Fédération Française de Cardiologie.



# BUDGETS

## COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2015

Document de synthèse, le compte administratif tenu par le Maire et le compte de gestion du Trésorier public retracent l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année.

### I - COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
recettes:	1 560 818,27 €	275 293,51 €
dépenses	1 400 584,02 €	346 711,14 €
résultat exercice 2015	+ 160 234,25 €	- 71 417,63 €
résultat années antéri	+ 93 267,51 €	+ 139 375,08 €
résultat de clôture	+ 253 501,76 €	+ 67 957,45 €

En couverture des besoins 133 704,30 € seront affectés au compte 1068 du budget primitif de la section investissement.  
Emprunts : pour cette année 2015 nous avons remboursé 123 829 € en capital et 37 221,25 € pour les intérêts.

### II - CCAS (Centre Communal Action Sociale)

recettes :	7 717,22 €	résultat de l'exercice 2015 :	- 232,85 €
dépenses :	7 950,07 €	excédent exercice 2014	+ 1 772,78 €
		résultat cumulé :	+ 1 539,93 €

### III - BUDGETS PRIMITIFS 2016

#### III.1 - Vote des taxes locales directes

Le taux des taxes locales est revalorisé de 2%, permettant d'attendre un produit fiscal de 574 059 €, déductions faites des allocations compensatrices (28 858 €). A taux constants le produit aurait été de 562 863 €. Cette revalorisation permet de compenser les réductions des dotations (39 000 €) et de réaliser les nécessaires travaux d'investissement.

taxe d'habitation :	de 13,52%	à 13,79%	produit :	220 966 €
taxe foncière :	de 23,69%	à 24,16%	produit :	331 117 €
foncier non bâti :	de 66,93%	à 68,26%	produit :	22 116 €

#### III.2 - Budget communal

a) - section fonctionnement :

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 1 643 580,46 €

parmi les dépenses de fonctionnement figurent entre autres :

charges à caractère général :	560 900,00 €
charges de personnel	771 500,00 €
virement à la section d'investissement	122 385,44 €
charges de gestion courante :	135 052,07 €
charges financières :	35 329,00 € (intérêts d'emprunt)

b) - section investissement

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 560 745,79 €

parmi les dépenses d'investissement figurent :

remboursement d'emprunt :	135 557,00 €
---------------------------	--------------

#### III.3 - Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont ouvertes à hauteur de 10 070 €

### II.4 - Investissement - liste des opérations

1 - terrains et bâtiments :	terrains AREVA :	50 000 € + frais de notaire
	bâtiment DARROMAN	20 000 € + frais de notaire
2 - Eclairage public	remplacement de 75 lampes à vapeur de mercure pour mise aux normes selon la directive Européenne	38 300 € moins subventions SDEEG et SIE
	terrain de tennis	35 200 €
3 - travaux de voirie		40 000 €
4 - travaux Centre bourg (bordures, caniveaux, trottoirs)		88 000 €
5 - ancienne salle Diocésaine (1ère tranche)		25 900 €
6 - travaux mairie : reliquat à solder		1 500 €
7 - mobilier et matériel		8 000 €

## I - budgets eau et assainissement

Les délégués du syndicat eau et assainissement de la Vallée de l'Isle se sont réunis le mardi 29 mars à Saint Médard de Guzières, siège du syndicat, pour examiner les comptes administratifs et les comptes de gestion du Trésorier public ainsi que les budgets prévisionnels de 2016.

Pour notre commune les budgets sont détachés de ceux du Syndicat puisque nous sommes toujours en délégation de service public avec la société Suez Lyonnaise des Eaux qui est chargée de la facturation et de la maintenance.

Pour 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF

### I - service eau potable

a) EXPLOITATION	recettes	dépenses	résultat de l'exercice	période 2013 à 2015
	38 165,54 €	28 902,80 €	+ 9 262,74 €	+ 14 150,35 €.
b) INVESTISSEMENT	47 416,62 €	19 975,91 €	+ 27 440,71 €	- 22 523,88 €
résultat du service eau année 2015			+ 36 703,45 €	
report des investissements années antérieures :			- 49 964,59 €	

Le résultat cumulé entre les 2 sections, compte tenu des reports, présente un solde global négatif de 13 261,14 €.

### II - service assainissement collectif

a) EXPLOITATION	recettes	dépenses	résultat de l'exercice	période 2013 à 2015
	111 179,73 €	85 781,77 €	+ 25 397,96 €	+ 33 151,33 €.
b) INVESTISSEMENT	45 568,51 €	43 183,63 €	+ 2 384,88 €	- 23 300,79 €.
résultat du service assainissement année 2015			+ 27 782,84 €	
report investissements années antérieures			- 25 685,67 €	

Le résultat cumulé entre les 2 sections, tenant compte des reports, présente un solde positif de 2 097,17 €

Les charges de personnel du Syndicat s'élèvent à 23 465,72 €, les charges financières (intérêts des emprunts) sont de 12 657,22 euros.

Pour 2016 - BUDGET PREVISIONNEL

#### A) EAU POTABLE

les crédits sont ouverts à hauteur de

47 000 € en exploitation
205 000 € en investissement

Dans le cadre de la réfection de la chaussée de la RD 674E1 (partie Nord-Est de l'avenue Victor-Hugo) par le Conseil départemental il est nécessaire de remplacer au préalable la canalisation d'eau potable installée en 1965. A la demande de la commune le syndicat a inscrit le renouvellement de cette canalisation au budget de 2016. Le Centre routier a inscrit les travaux de réfection de la chaussée pour début 2017, la commune complètera cette opération par le remplacement des bordures, caniveaux et la réfection des trottoirs. Ces opérations, compte tenu du planning du Centre routier départemental sont programmés pour le 1er trimestre 2017.

Le montant inscrit au budget par le Syndicat de la Vallée de l'Isle concernant le remplacement de la canalisation est de 117 500 €

Les devis qui nous sont soumis pour la partie qui incombe à la commune laisse perplexe. Cela oscille entre 73 268 € à 118 731 € (hors taxes). Les consultations se poursuivent.

#### B) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

les crédits sont ouverts à hauteur de

107 000 € en exploitation
165 400 € en investissement

Le coût de la canalisation de transfert entre la station d'épuration et la rivière La Dronne s'est élevé à 31 000 €

**Le problème technique semblant réglé les factures d'eau arrivent. La dernière de juin 2015 portait sur une consommation estimée. La prochaine facture prendra en compte la consommation réelle de 2015 (moins le montant payé en juin)**

<b>Pour mémoire :</b>	<b>eau potable :</b>	<b>abonnement</b>	<b>44,76 €</b>	<b>Ces prix comprennent la part qui revient au délégataire Lyonnaise des Eaux et celle qui revient au Syndicat de la Vallée de l'Isle et non à la commune comme indiqué sur les factures.</b>
		<b>prix au mètre cube</b>	<b>1,1155 €</b>	
	<b>assainissement</b>	<b>abonnement</b>	<b>102,12 €</b>	
		<b>prix au mètre cube</b>	<b>2,9721 €</b>	

Pensez à l'entretien de votre installation d'assainissement individuelle

Pour qu'une installation fonctionne correctement il est nécessaire de procéder à son entretien. Cela consiste à faire vidanger les installations (en moyenne tous les 4 ans). Un entretien régulier permet d'augmenter la durée de vie des ouvrages.

Le SPANC de la Vallée de l'Isle propose une prestation d'entretien des installations. A cet effet la collectivité a passé un contrat de prestations avec une entreprise permettant de proposer des tarifs compétitifs grâce à la mise en place de bons de commandes groupés.

L'objectif du Syndicat est de proposer une prestation de qualité. Pour passer commande il est nécessaire de signer une convention ou bon de commande avec le Syndicat. Cette convention est disponible sur le site internet [www.siapavi.fr](http://www.siapavi.fr)

Le calendrier des interventions est le suivant :

délaï d'inscription (date réception de la convention)	Intervention de l'entreprise
- jusqu'au 31 mai 2016	semaine 25, à partir du 20 juin 2016
- jusqu'au 31 août 2016	semaine 38 à partir du 19 septembre 2016
- jusqu'au 30 novembre 2016	semaine 50 à partir du 12 décembre 2016

#### Prestations proposées

Frais de dossier	gratuit	Prestation de base pour une fosse de 4 000 l	180,00 €
Plus value pour une longueur de tuyau > à 30 mètres par tranche de 10 m	12,00 €	Plus value pour dégagement des ouvrages	60,00 €
Plus value pour fosse > à 4000 litres par tranche de 1000 l	36,00 €	déplacement pour rien	60,00 €

## SIAH des bassins Tude et Dronne aval

Comme partout ailleurs c'est l'heure des rapprochements et des fusions. C'est ainsi que le SIAH du bassin de la Dronne s'est rapproché du SIAH du Sud Charente : Tude et Dronne. Ce regroupement permet au syndicat de La Dronne de bénéficier des services d'un technicien rivière. Un arrêté interpréfectoral du 21-12-2015 a donné acte de ce rapprochement avec création du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins Tude et Dronne aval pour une prise d'effet au 1er janvier 2016. Cette nouvelle entité regroupe 43 communes dont Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes, Les Peintures, Lagorce, La Barde, Saint Aigulin qui composaient notre ancien syndicat.

### Composition :

La première réunion qui s'est tenue le 29 janvier a permis d'arrêter les différentes structures de ce nouveau syndicat. Ainsi ont été élus :

- Président : Monsieur Joël Boniface (Rioux-Martin)
- vices-présidents : Messieurs Michel Foulhoux (Coutras), Stéphane Béguerie (Bonnes), Bernard Herbreteau (Montmoreau Saint Cybard)

Ont également été désignés (étant issus de notre ancien syndicat du bassin de la Dronne)

- bureau et commission d'appel d'offres : Sophie Blancheton (Chamadelle), Bernard Nadeau (Les Eglisottes), Patrice Pelet (Saint Aigulin),
- suppléants : Jean-Pierre Gouzilh (Saint-Aigulin), Laurent Poineau (La Barde), Bernard Guillemot (Les Eglisottes)
- commission travaux : Sophie Blancheton (Chamadelle), Bernard Nadeau et Bernard Guillemot (Les Eglisottes), Bruno Berteau (Les Peintures), Jean-Michel Roux (La Barde), Patrice Pelet (Saint Aigulin)
- Technicien rivière : Gaël PANNETIER, technicien principal

Le technicien rivière constitue l'interface entre les riverains et les élus. Il coordonne les actions et assure le suivi technique, administratif et financier du syndicat. Il intervient auprès des partenaires institutionnels que sont la DREAL (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement), l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'Agence de l'Eau, le département, la région.

### Objectifs d'un Syndicat de rivière :

Conformément aux directives de l'Union européenne et de la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 le Syndicat Tude et Dronne aval est chargé de mettre en place les actions destinées à atteindre le bon état écologique des eaux superficielles et souterraines.

Afin de mener une gestion cohérente à l'échelle du réseau hydrographique le Syndicat est appelé - sous le couvert de l'intérêt général - à se substituer aux riverains pour mener les actions d'entretien et d'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, de protection et de restauration des cours d'eau et de leurs berges, d'entretien et d'aménagement des éco-systèmes aquatiques et des zones humides. L'amélioration de la qualité de l'eau ne peut s'envisager que par une gestion multi-partenaire à l'échelle d'un bassin versant.

### Budget prévisionnel 2016 :

La seconde réunion du comité syndical, qui s'est tenue le 23 mars a eu pour objet le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des anciens syndicats et le vote du budget prévisionnel de 2016 de la nouvelle entité.

- fonctionnement : le budget s'établit en recettes et en dépenses à hauteur de 355 810 €
- investissement : il est en équilibre à hauteur de 466 427 €. Parmi les opérations de l'année est inscrit la préparation du programme pluriannuel de gestion de la rivière Dronne aval qui doit aboutir sur la déclaration d'intérêt général. C'est tout un processus long et rigoureux qui permettra de fixer un programme de travaux sur 5 ans puis de déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Parmi les recettes figurent :

- 81 554,62 € de l'ancien syndicat de la Dronne, (65 183,32 € de l'exercice 2015 et 16 371,30 d'excédent antérieur reporté)
- 51 185,38 € de l'ancien syndicat Sud Charente (2 173,74 € de l'exercice 2015, 49 011,64 € d'excédent antérieur reporté) et 20 735 € du fonds de compensation à la TVA
- 100 000 € provenant de la participation des 43 communes, dont 5863 € pour Les Eglisottes. Cette quote part est déterminée, pour chaque commune, en fonction de la longueur des cours d'eau (6350 mètres de berge pour La Dronne et 1840 mètres pour le ruisseau Le Chalaure) et de la population communale (2314 habitants).

## Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)

a) le SCoT est un document de planification. Il définit les grandes orientations des politiques publiques, applicables aux 132 communes qui composent le territoire du Grand Libournais. Il s'appuie sur les lois SRU (solidarité et renouvellement urbain), ENE (engagement national pour l'environnement), ALUR (accès au logement et à l'urbanisme rénové), et LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt). Vous avez pu trouver une synthèse de ce document avec le précédent bulletin municipal. Ce SCoT est composé de 3 documents, dont le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui est opposable aux documents d'urbanisme locaux. En d'autres termes notre PLU devra se conformer, lors d'une prochaine révision, aux orientations de ce document.

Dans le cadre des lois Grenelle sur l'environnement et ALUR il est probable que nous soyons conduits à procéder à une révision de notre PLU au cours de l'année 2017. En outre nous ne pouvons écarter l'idée que dans le moyen terme les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, deviennent une des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Parmi les grandes orientations du SCoT figurent :

- la protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité, à la remise en état des continuités écologiques,
- le développement de l'urbanisation en contenant le morcellement des zones et leur étirement. Pour les auteurs il s'agit de privilégier les secteurs desservis par les transports collectifs.
- l'amélioration de la qualité des rejets d'eau d'origine domestique, industrielle, et agricole.

Dans le cadre de ce SCoT le Grand Libournais projette d'accueillir 30 000 nouveaux habitants sur les 20 prochaines années.

b) le PLH a été institué par une loi de 1983 et intéresse les 34 communes de la CALi. Afin de répondre à la croissance démographique observée mais aussi celle attendue dans les prochaines années, le Programme Local pour l'Habitat (PLH) souhaite agir simultanément sur la réhabilitation du parc ancien (le territoire du Grand Libournais comptabilise 4 530 logements vacants) et sur la création de 475 résidences supplémentaires par an sur 6 ans, soit 2 850 résidences supplémentaires à l'horizon 2021.

Pour le SCoT et le PLH il est important de rationaliser le foncier en réduisant de 16% la consommation des espaces agricoles ou naturels par rapport à la précédente décennie. Sauf impossibilité se seront les périmètres agglomérés qui seront privilégiés.

Depuis 2013 la CALi avec le PLH s'est engagée dans un programme d'intérêt général permettant l'amélioration du parc privé dans les situations de logements insalubres, d'amélioration des performances énergétiques ou pour les personnes confrontées à une perte d'autonomie, .

Dans le cadre de ce programme la CALi a versé, aux habitants de notre commune des subventions représentant un montant global de 20 000 €

## Usagers du téléphone, Attention !!

**Sous des prétextes fallacieux des sociétés, basées on ne sait où, après vous avoir contactés, vous demandent avec insistance de les rappeler à un numéro qui commence, bien souvent, par 08..... Si vous ne rappelez pas elles reviennent à la charge.**

**Si enfin vous cédez, bien vite vous êtes dépassés, les minutes s'égrainent et les montants des communications s'accumulent (0,76 centimes la minute plus le coût de l'appel)**

**Si vous n'êtes pas certain d'avoir affaire à un familier NE RAPPELEZ PAS !**

**Comme c'est vous qui rappelez l'escroquerie est difficile à démontrer et pour retrouver cette société c'est mission quasiment impossible. SOYEZ PRUDENT**

**Soyez également prudent avec les démarcheurs. Tous ne sont pas forcément malhonnêtes mais la vigilance s'impose.**

**Certains se recommandent de la Mairie. Pratique rare de notre part.**

**Pensez aussi que si vous avez signé un contrat - et s'il n'a pas été anti-daté - vous avez un droit de rétractation si vous pensez avoir été abusé.**

## ISOLATION – PRIMES ENERGIES avec ISOLA SUD-OUEST – Saint Médard en Jalles

Un arrêté du 29 décembre 2014 définit les modalités de mise en œuvre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les ménages en situation de précarité énergétique ou de grande précarité énergétique peuvent bénéficier d'une isolation gratuite des combles leur permettant ainsi de faire des économies d'énergie. Cette opération est prise en charge par TOTAL, Ce dispositif s'applique :

- aux propriétaires ou aux locataires,
- aux logements de plus de 2 ans quelle que soit la surface,
- aux ménages dont les revenus fiscaux de référence sont inférieurs à un plafond fixé par l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), soit à titre d'exemple :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus en situation de précarité énergétique	Plafonds de revenus en grande précarité énergétique
1	18 342 € par an	14 308 € par an
2	26 826 € par an	20 925 € par an
3	32 260 € par an	25 166 € par an
4	37 690 € par an	29 400 € par an
5	43 141 € par an	33 652 € par an

Ce dispositif peut être revu à la fin juillet 2017, soit qu'il soit reconduit, ou soit arrêté par décision gouvernementale. La prise en charge par l'entreprise TOTAL, des opérations d'isolation dans les habitations, lui permet de déduire le montant de la taxe carbone à laquelle elle est soumise.

Pour plus amples renseignements vous pouvez contacter le 05 57 54 70 82 ou [www.isola-sud-ouest.fr](http://www.isola-sud-ouest.fr)

## APPEL A IDÉES ET A PROJETS SUR LE LIBOURNAIS

La Fondation de France a décidé d'engager des moyens au profit du développement social, socio-économique et culturel du territoire du Libournais et de la Haute Gironde. Elle souhaite soutenir les actions portant sur :

- l'amélioration des conditions de vie des habitants,
- les initiatives et l'implication de chacun dans la vie de son territoire, renforcer les dynamiques territoriales,
- l'émergence de nouvelles solidarités entre habitants et favoriser de nouvelles coopérations entre acteurs locaux.

L'appel à idées et à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif : associations, collectifs d'acteurs, collectivités territoriales.

Il s'adresse aussi aux personnes ou groupes de personnes habitant ou travaillant sur le territoire, porteurs d'idées nouvelles et socialement utiles.

Pour bénéficier d'un soutien financier les idées devront être mises en œuvre via une structure associative ou coopérative existante ou à créer. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 mai 2016 pour être examinée par un jury fin octobre ou le 14 novembre 2016 pour être examinée début 2017.

Les documents de présentation figurent sur le site : [www.fondationdefrance.org/article/vendanges-didees](http://www.fondationdefrance.org/article/vendanges-didees)

## ECOLES

**Vendredi 1er juillet, 18 heures : cour des écoles (dans le gymnase en cas de mauvais temps)  
spectacle organisé par les enseignants sur le thème « Les voyages » ;  
stands tenus par des parents bénévoles.**

**Les parents qui désirent s'impliquer doivent se faire connaître pour le 20 mai. A défaut de volontaires le spectacle se fera sans les stands - restauration sur place par l'Amicale laïque**

## INFOS MAIRIE

### Association Sportive et Culturelle

- 1er Mai : au Centre bourg (ou au gymnase s'il pleut) **VIDE GRENIERS** - restauration sur place  
Renseignements au 06 23 62 19 12 accueil des exposants à partir de 7 heures
- 11 juin au gymnase à 20h30 **GALA DE DANSE** - buvette  
avec la participation de Manon Marly - jeune chanteuse de la commune

### Comité des Fêtes

- 21 juillet, 4 août et 18 août (à partir de 19 heures) **NOCTURNES GOURMANDES**  
Réservez ces trois (3) jeudis. Devant le gymnase vous trouverez de nombreux stands de restauration avec une variété de choix - buvette tenue par le Comité des Fêtes

Comme d'habitude l'ambiance sera là. Un animateur accompagnera chacune de ces soirées jusqu'à leur clôture. Venez nombreux vous ne serez pas déçus.

- 13 juillet **REPAS** suivi du **FEU d'ARTIFICE** et du **BAL POPULAIRE** (pour tous)

### Amicale Laïque

- dimanche 08 mai : **REPAS** avec les Anciens combattants à la salle polyvalente de Monfourat.  
(Inscriptions au 06 21 46 37 27 ou au 06 82 85 98 39)
- dimanche 22 mai : visite guidée à Bordeaux (**complet**)
- du 02 au 31 mai : à la bibliothèque : le Club de dessin de Jean-Louis exposera les travaux de l'année.

### Anciens Combattants

- **8 mai** **commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale**  
**10 h45 : rendez-vous au monument aux morts à la salle polyvalente de Monfourat**  
**11 h15 : rassemblement Place de la Mairie, défilé pour le monument aux morts (Eglise)**  
**12 heures : vin d'honneur offert par la Municipalité**  
**REPAS à la salle polyvalente de Monfourat organisé avec l'Amicale Laïque**

**Vers un autre sport ! Venez rejoindre les Archers du Chalaure.** Quelques essais ne vous engagent à rien. Le matériel est prêté. C'est au gymnase les jeudis à partir de 19 h 30 et les samedis à partir de 14 heures. Vous serez pris en charge par un ancien champion de France qui vous enseignera cette technique qui requiert certes un peu d'adresse et de concentration.

Mardi 5 avril : un nouveau salon de coiffure «Aurore Coiffure»

23, avenue Victor-Hugo - 33230 Les Eglisottes

Tarifs : forfait homme à partir de 15 €  
femme à partir de 25 €  
enfant à partir de 6 €  
Renseignements : 06 26 96 33 93

samedi 23 avril : offre spéciale !  
massage détente offert (crâne, visage, pieds)  
Pensez à réserver !

Myriam NICOLAS  
Tél : 06 87 78 48 48

## INFLUENZA AVIAIRE

Un arrêté du 9 février 2016 de la Préfecture de la Gironde **invite les personnes qui détiennent des volailles à faire une déclaration de détention en Mairie.** La note précise que cette déclaration doit se faire dans la commune où sont situées les volailles.

Le virus de l'influenza aviaire a touché de nombreux foyers répartis dans 8 départements du Sud-Ouest.

Le principe de précaution impose donc une action des pouvoirs publics par la mise en place de mesures permettant de lutter contre ce virus.

Le recensement des volailles s'applique aux détenteurs quelle que soit la finalité, que ce soit à but commercial ou d'ordre privé.

Pour les services de la Préfecture l'application rigoureuse des mesures permettra de retrouver rapidement un statut indemne à l'égard de cette maladie.